

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D301
au territoire de la commune de AIX-NOULETTE
TRAVAUX**

**Remplacement des glissières de sécurités accidentées (Bretelles) - Travaux Urgent
Section hors agglomération
le 17 février 2025**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande en date du 10/02/2025, par laquelle SMRRR, fait connaître le déroulement des travaux de Remplacement des glissières de sécurités accidentées (Bretelles) - Travaux Urgent, le 17 février 2025 de 8h à 17h,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Remplacement des glissières de sécurités accidentées (Bretelles) - Travaux Urgent, va nécessiter une interruption de la circulation sur la Route Départementale D301 - bretelle Sortie Aix-Noulette, hors agglomération, le 17 février 2025 de 8h à 17h, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Monsieur le Maire de la commune de AIX-NOULETTE,

Considérant l'information faite auprès de Messieurs le Commissaire de Police de BRUAY LA BUISSIERE et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de HERSIN COUPIGNY,

■ ■ ■ ■ ■ **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la Route Départementale D301 - bretelle sortie Aix-Noulette, hors agglomération, sur le territoire de la commune de AIX-NOULETTE, du 17 février 2025 de 8h à 17h, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : "la RD 301 et BD301D75" sur les

communes de "AIX-NOULETTE et BOUVIGNY BOYEFFLES",

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le 11 février 2025

A stylized blue ink signature, likely of Gerard Fréville, consisting of a large 'G' followed by several loops and a final flourish.

Signé électroniquement par
Gerard FRÉVILLE
ORDONNATEUR

LEGENDE

— Déviation

— Bretelle fermée

